

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 61 (1988)

Heft: 7-8

Artikel: "Les osches" à Saint-Légier : concours d'architecture sur invitation en vue de la réalisation d'un ensemble d'habitations groupées

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«LES OSCHES» À SAINT-LÉGIER

Architecture

Concours d'architecture sur invitation en vue de la réalisation d'un ensemble d'habitations groupées

Lorsqu'un promoteur achète un terrain dans une zone de villas, il a deux possibilités:

– la première consiste à l'équiper, puis à la morceler afin de construire «clé en main» des villas ou de revendre les parcelles une à une. C'est la solution la plus simple, la plus médiocre, la plus rapide et souvent la plus rentable... Mais cette solution est dévoreuse de bonnes terres...

– la deuxième solution consiste à vouloir faire de l'H. G.

Mais que signifie l'H. G.? Est-ce un mot clé, un mot magique?

Non, c'est tout simplement une solution qui permet une meilleure utilisation du sol en épargnant du terrain afin de ne pas accumuler les banlieues. C'est une forme d'urbanisme qui permet une très large gamme d'expressions architecturales nouvelles.

Cette forme d'habitat est presque toujours génératrice de qualité de la vie et d'amélioration de la vie sociale... C'est en quelque sorte une autre manière d'habiter...

C'est pourquoi, lorsque j'ai acheté le terrain des Osches, à Saint-Légier, j'ai décidé d'organiser un concours d'architecture. Je me suis adressé au SAT, à MM. Wasserfallen et Favre qui se sont montrés parfaitement ouverts et intéressés à cette réflexion...

M. le syndic Jacques Ducraux et sa Municipalité m'ont également encouragé dans cette voie...

Je tiens à remercier le SAT et le syndic de Saint-Légier pour leur appui sans lequel ce concours n'aurait pas vu le jour...

Il appartient à chacun de nous d'améliorer l'environnement construit. Si ce concours a permis de faire un effort de réflexion sur l'habitat, afin de dégager des solutions nouvelles et si, de surcroît, il a sensibilisé la population de Saint-Légier à son environnement, alors je suis heureux de l'avoir lancé.

Mais c'est à vous d'apprécier le résultat. C'est la raison pour laquelle nous vous avons invités.

Et, si vous le voulez bien, nous allons procéder maintenant à la distribution des prix...

Bernard Nicod

| | | | |
|----------------------|-----------------------------------|-------------------------------|-------------|
| Indemnité | M. Zentner | DOMAINE DES DIEUX | Fr. 4000.– |
| | MM. Pfister et Durig | CHEZ TOI – CHEZ NOUS | Fr. 4000.– |
| | M. Chiché | IDEM | Fr. 4000.– |
| | MM. Grobéty et Andrey | IL PLEUT DANS LA FORÊT | Fr. 4000.– |
| 3 ^e prix | Fonso Boschetti, architecte FAS | HAUTEVILLE | Fr. 13000.– |
| 2 ^e prix | Hans Schaffner & C ^e | DOMUS | Fr. 15000.– |
| 1 ^{er} prix | ARB, MM. Aellen, Biffiger, Keller | La C | Fr. 16000.– |

Extrait du rapport du jury

But du concours

M. Bernard Nicod, organisateur du concours, désire édifier sur la parcelle 1413 de la commune de Saint-Légier un quartier d'habitations familiales.

Cette parcelle, d'une surface de 21 719 m², est actuellement régie par un plan d'extension partiel «Les Aveneyres», approuvé par les autorités en 1975; ce plan autorise la construction de villas familiales. Il s'inscrit donc dans les nombreuses zones déjà légalisées destinées à ce type d'habitation; il confirme la volonté de la commune de Saint-Légier–La Chiésaz de réserver la majorité de son territoire à des maisons familiales, choix que justifient peut-être la qualité de ce site vaudois et les potentialités économiques de la partie est de l'arc lémanique.

L'organisateur, soucieux d'un usage ménager du sol, désire procéder à un aménagement rationnel et harmonieux de cette parcelle. Il entend démontrer que l'habitat groupé peut fort bien s'insérer dans le cadre qui lui est ici réservé, contribuer à la mise en valeur du site et établir un lien entre les deux noyaux villageois de Saint-Légier et de La Chiésaz. Face à l'éparpillement des maisons individuelles, il doit donc s'agir d'une réalisation significative, qui puisse servir d'exemple au développement de l'habitat groupé dans l'est lémanique.

A la suite de cette démarche de concours, le plan d'extension partiel devra donc être modifié ou remplacé par un nouveau plan d'affectation qui autorise l'habitat groupé.

Organisation du concours

Le concours est organisé sous forme de concours de projets sur invitation. Huit bureaux ont été invités à participer. Les règlements, programmes et documents utiles ont été envoyés aux concurrents en date du 22 janvier 1988. Les questions posées par ces concurrents ont trouvé réponse le 24 février 1988. Les projets ont été rendus le 16 mai 1988 et les maquettes le 30 mai 1988.

Composition du jury

Président M. René Froidevaux, architecte

Membres M. Jacques Ducraux, syndic de Saint-Légier
M. Serge Pittet, urbaniste
M. Pierre-Etienne Monot, architecte
M. Bernard Nicod, propriétaire du lotissement

Experts M. Michel Favre, architecte
M. Pierre Richard, géomètre

Secrétaire M^{lle} Rita Wiederkehr

Photos M. Giulio Locatelli, photographe

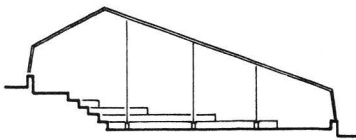
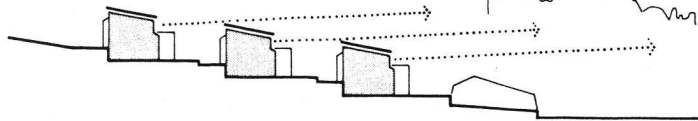
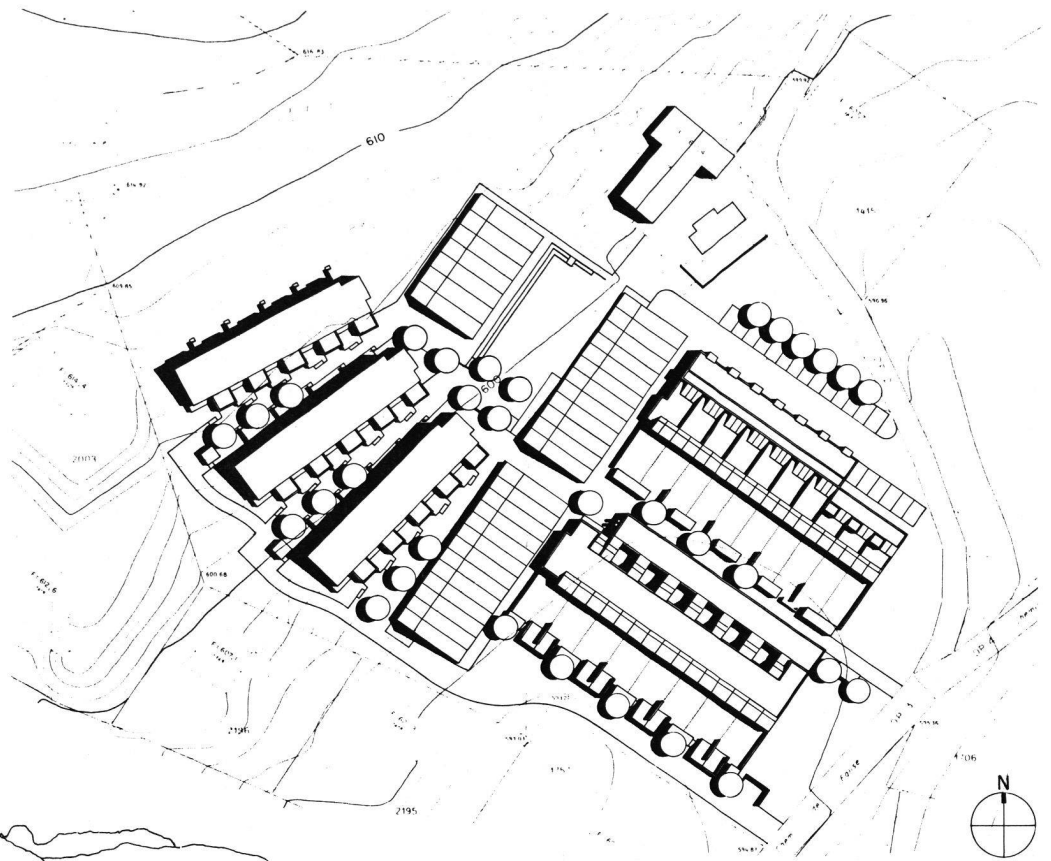
1^{er} prix: **La C**

ARB, Arbeitsgruppe
MM. Kurt Aellen, Franz Biffiger,
Peter Keller, Thomas Keller
Brunnadernstrasse 28b,
3006 Berne

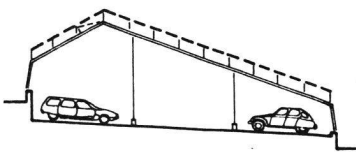
Collaborateurs:
M. Christoph Jeanprêtre
M. Philippe Genoux
M. Adrian Wiesmann

Sur la pente – adossées contre
la colline et reprenant la forme
et l'orientation des serres:
trois rangées de maisons jumelées
avec des toitures inclinées

L'étagement des bâtiments
garantit une vue libre
vers le paysage et les montagnes
pour chaque maison.

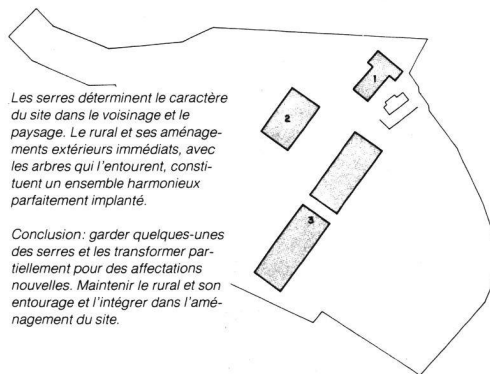


La serre maintenue.



La serre transformée en garage.

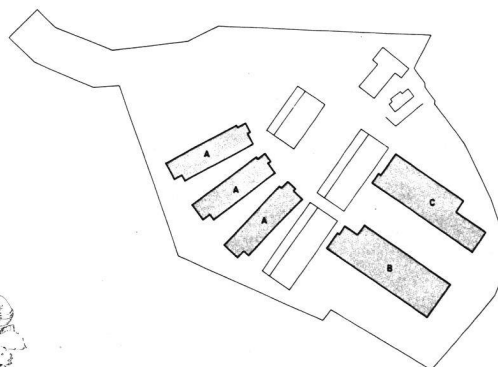
L'ensemble existant – ce qu'on propose d'en garder.



Les serres déterminent le caractère
du site dans le voisinage et le
paysage. Le rural et ses aménage-
ments extérieurs immédiats, avec
les arbres qui l'entourent, consti-
tuent un ensemble harmonieux
parfaitement implanté.

Conclusion: garder quelques-unes
des serres et les transformer
partiellement pour des affectations
nouvelles. Maintenir le rural et son
entourage et l'intégrer dans l'amé-
nagement du site.

Le nouvel aménagement – les volumes ajoutés.

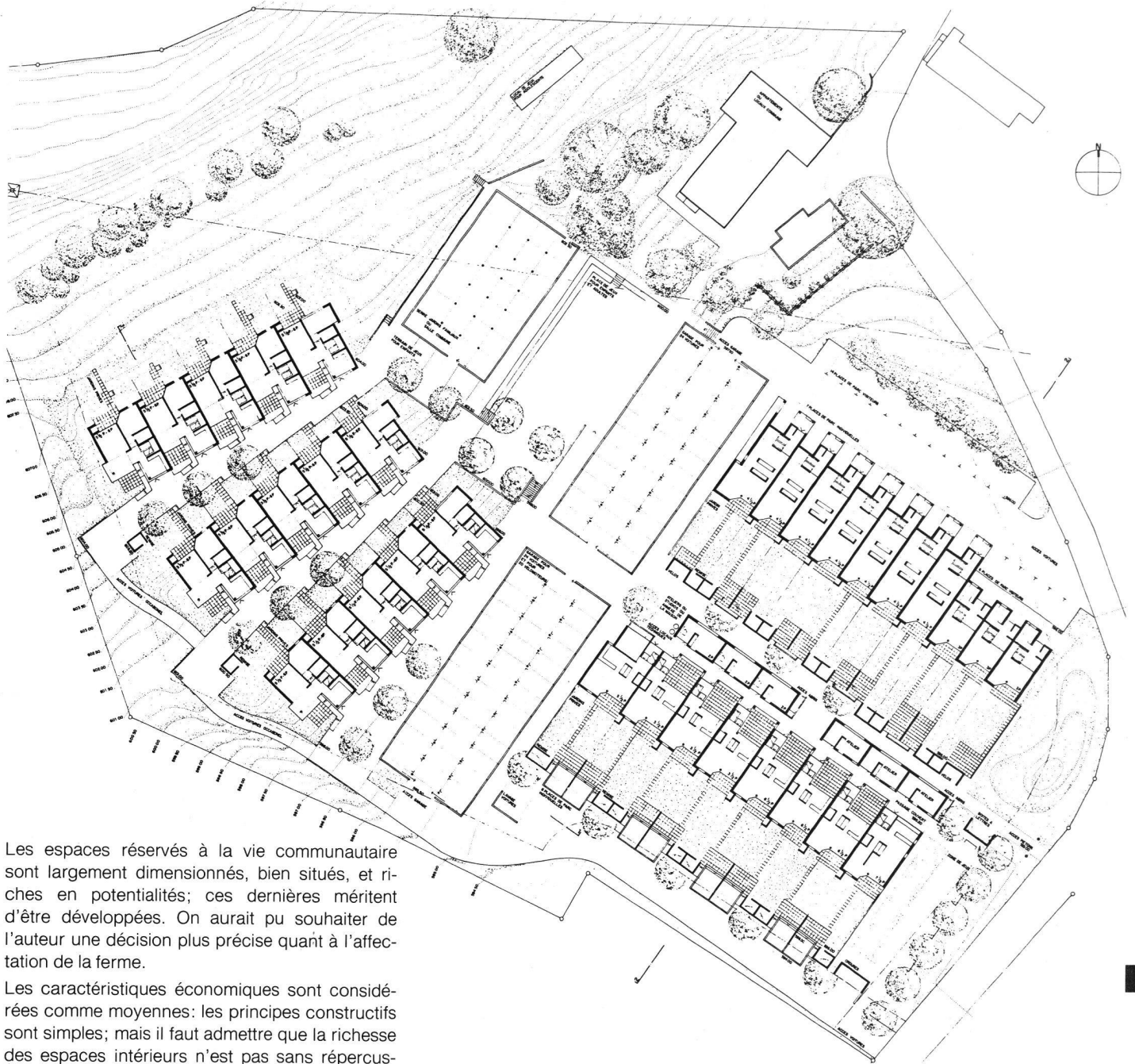


La volonté de l'auteur de différencier l'organisa-
tion et l'orientation des constructions, lorsqu'elles
sont implantées dans la pente et sur la partie infé-
rieure du terrain, relève d'une bonne sensibilité
au lieu; cette attitude a toutefois pour conséquen-
ce la proposition de deux quartiers distincts, sans
relation significative entre eux en l'état actuel du
projet.

La conservation d'une partie des serres, en par-
ticulier celles qui sont situées entre les deux par-
ties de la composition, n'apparaît pas remplir suf-
fisamment une fonction d'articulation. A ce sujet,
le jury émet les doutes les plus vifs quant à l'adé-
quation de la nature de ces constructions avec
l'affectation proposée en parking.

Le jury relève que l'organisation générale du
quartier et son inscription dans la topographie
mettent en valeur la ferme existante, qui génère la
composition en éventail des constructions dis-
posées dans la pente. Cependant, la distance entre
les branches de cet éventail est jugée insuffi-
sante.

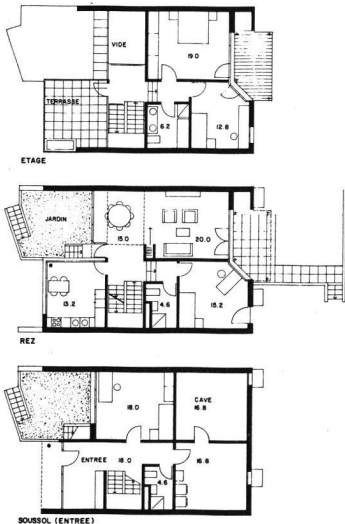
L'auteur du projet fait preuve d'une grande maî-
trise dans la proposition de ses trois types de loge-
ments: le traitement des espaces intérieurs,
l'apport de l'éclairage zénithal, la richesse des
circulations, la subtilité du rapport du logement à
l'extérieur, la mise en valeur de la double orienta-
tion et la recherche du soleil du sud-ouest sont
autant de réponses au problème posé par l'or-
ganisateur.



Les espaces réservés à la vie communautaire sont largement dimensionnés, bien situés, et riches en potentialités; ces dernières méritent d'être développées. On aurait pu souhaiter de l'auteur une décision plus précise quant à l'affectation de la ferme.

Les caractéristiques économiques sont considérées comme moyennes: les principes constructifs sont simples; mais il faut admettre que la richesse des espaces intérieurs n'est pas sans répercussion sur les investissements à consentir.

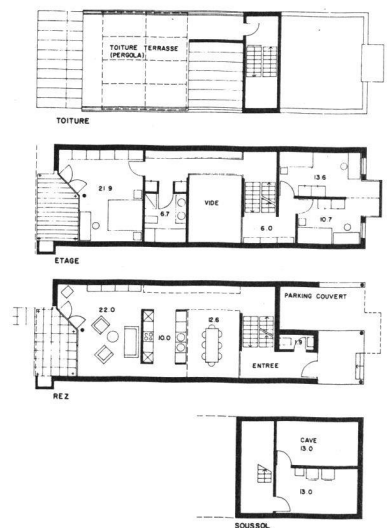
Plans bâtiment A.



Plans bâtiment B.



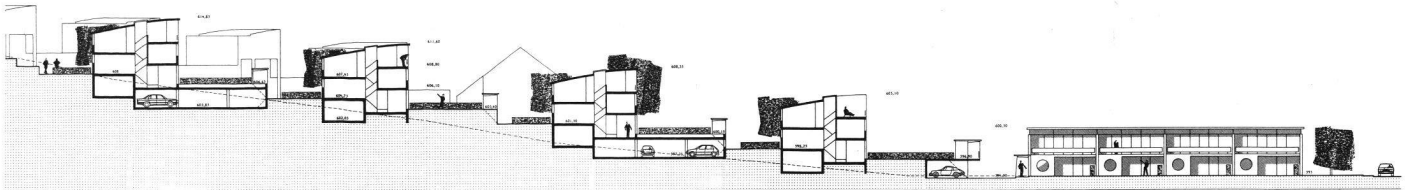
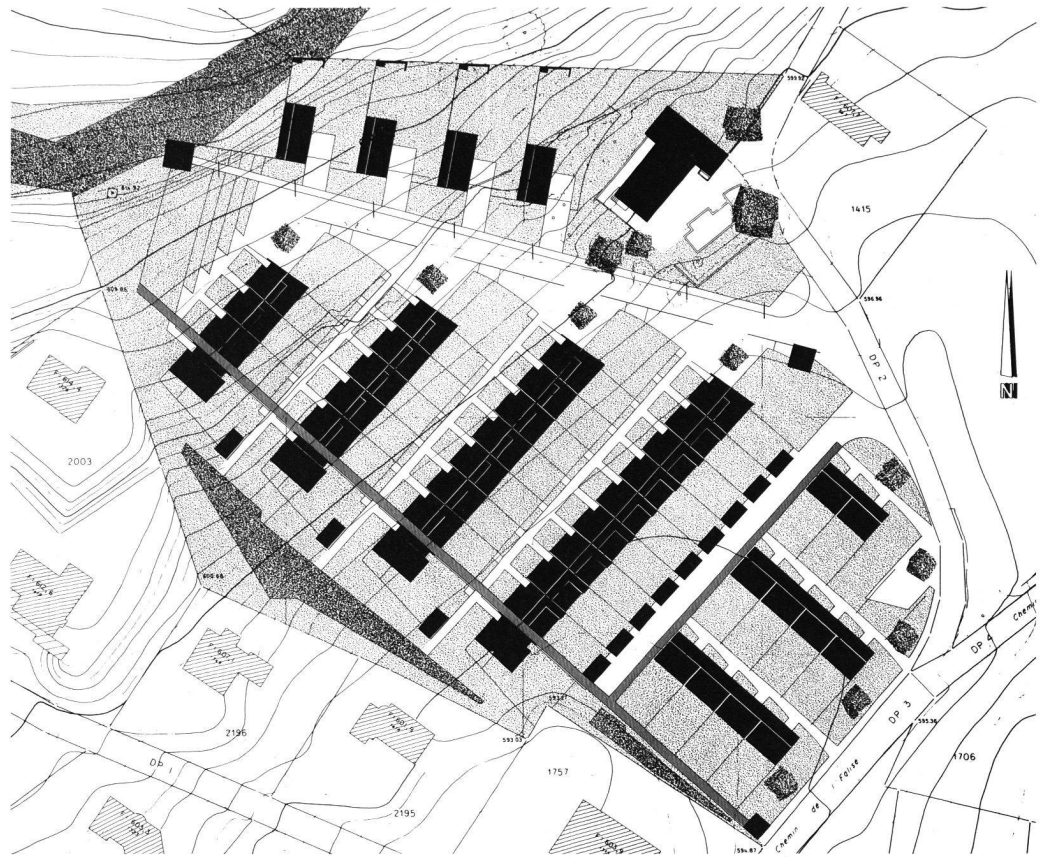
Plans bâtiment C.



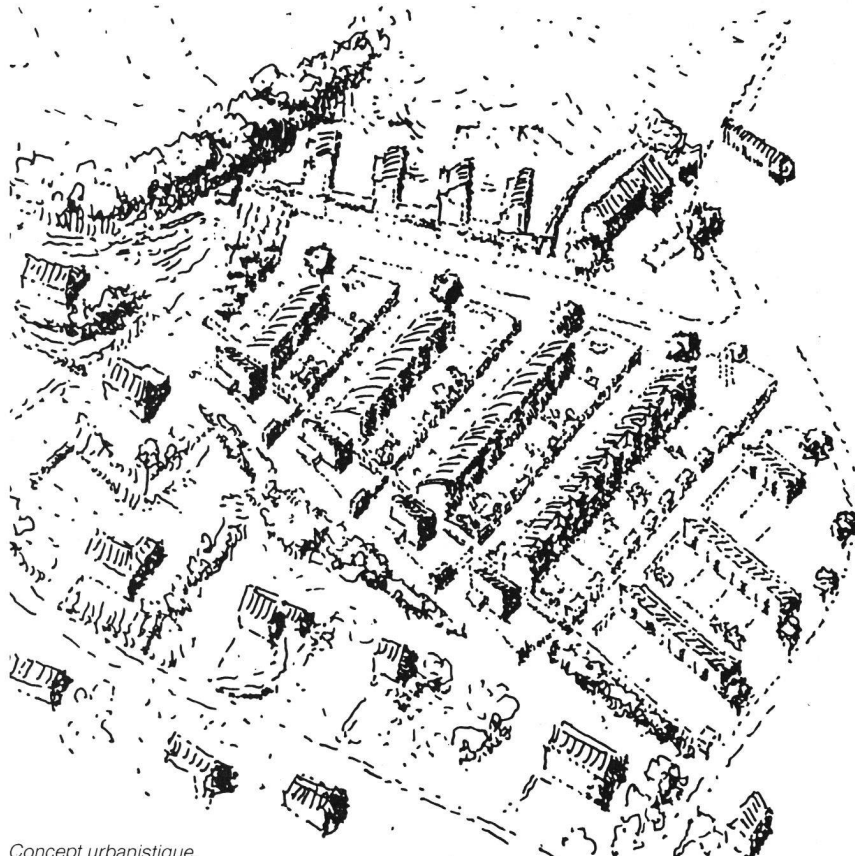
2^e prix: **DOMUS**

Hans Schaffner & C^{ie}
Avenue de la Piscine 26,
1020 Renens

Collaborateurs:
M. Henzelin
M. Divorve



Coupe A - A.



Concept urbanistique.

Ce projet relève d'une bonne reconnaissance du lieu. L'auteur fait preuve d'une grande maîtrise dans la définition d'un parti général clair et significatif. Le jury regrette toutefois qu'autant de talent n'ait pu donner naissance à des solutions plus innovantes, plus originales et vraisemblablement mieux adaptées aux aspirations des habitants futurs.

Indépendamment de ces regrets, le jury relève que le parti cependant est fermement développé, que le traitement architectural est plein de qualités: ainsi le traitement des pignons, différenciés selon l'extrémité, par exemple; ainsi la longueur différenciée des rangées de maisons, en fonction de l'élévation dans le coteau.

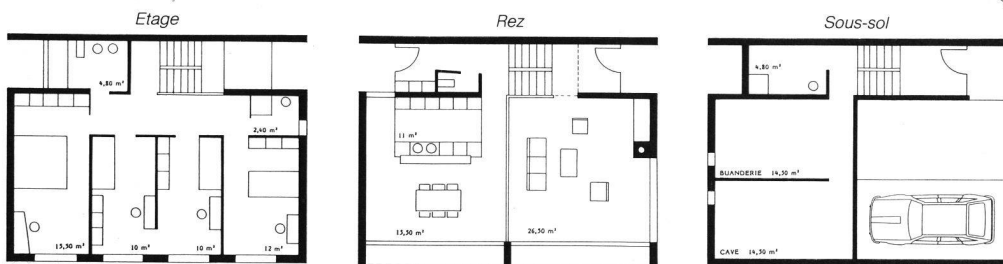
L'auteur propose quatre types de logements: de conception simple, ils sont mis en place avec maîtrise et sensibilité; le dimensionnement des espaces, la qualité des circulations, l'apport de la lumière enrichissent la simplicité des plans et déterminent des conditions d'habitabilité, et donc de vie, du meilleur aloi.

Le jury regrette que le même soin et les mêmes qualités ne soient pas décelables dans la mise en place et la qualification des espaces de rencontre: il manque à ce petit quartier un véritable lieu de focalisation; la dissémination des places de jeu, bien que fonctionnellement justifiée, en est un si-



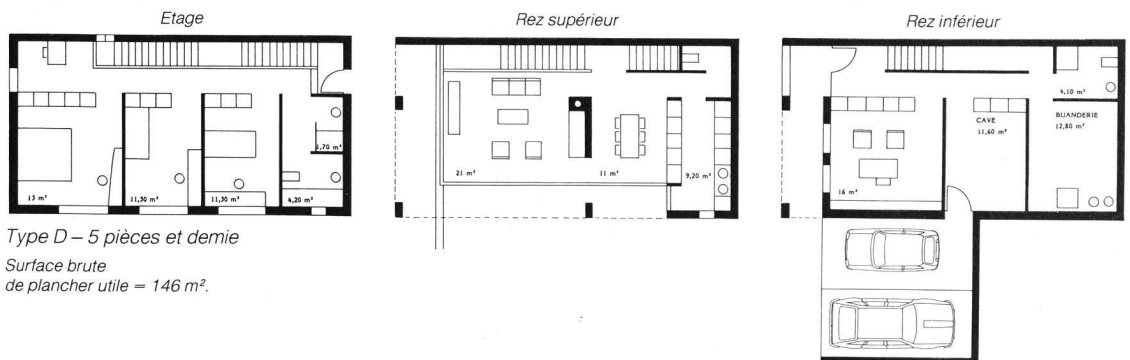
gne. On souhaiterait trouver une valeur d'accueil forte pour le bénéfice des habitants.

L'économie du projet paraît bonne. La simplicité du parti structurel et des dispositifs constructifs doivent permettre une réalisation économique.



Type A – 5 pièces et demie.

Surface brute de plancher utile = 142 m².



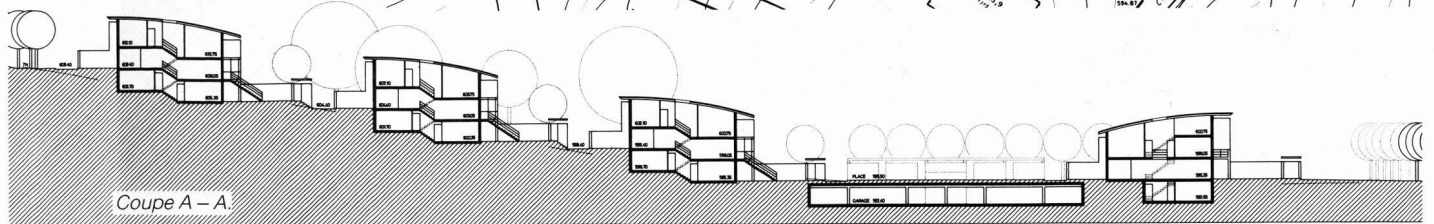
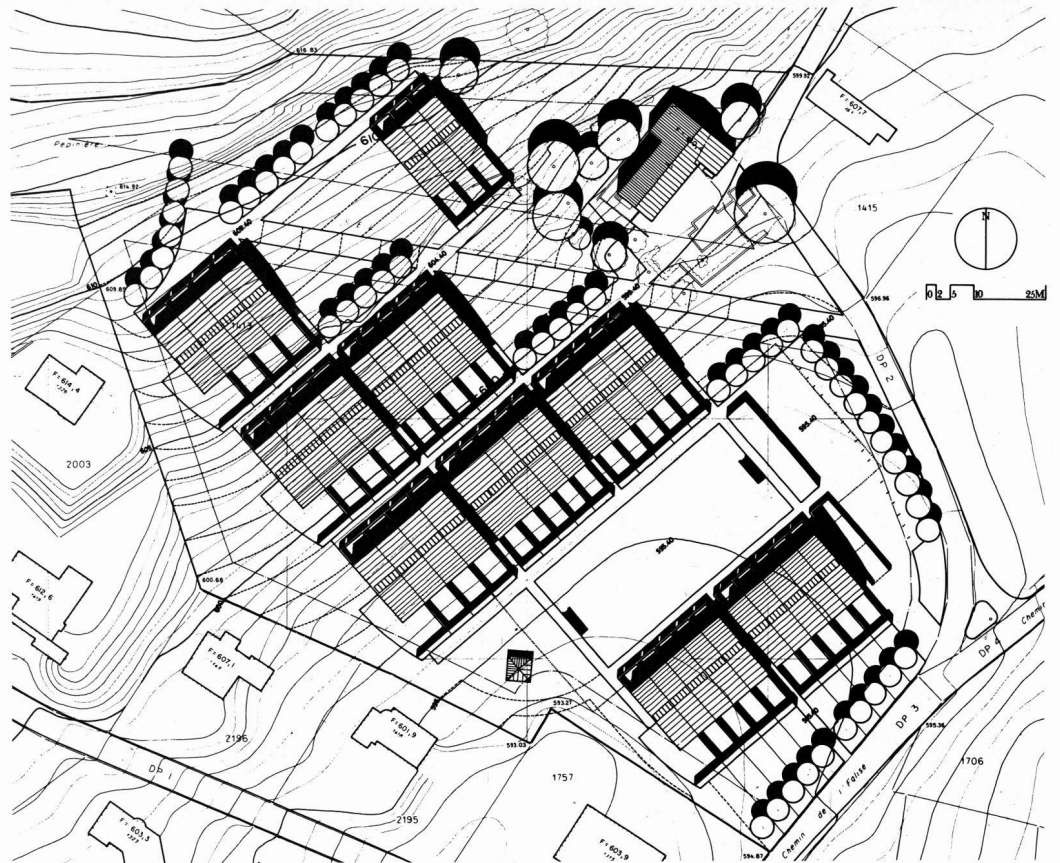
Type D – 5 pièces et demie

Surface brute de plancher utile = 146 m².

3^e prix: **HAUTEVILLE**

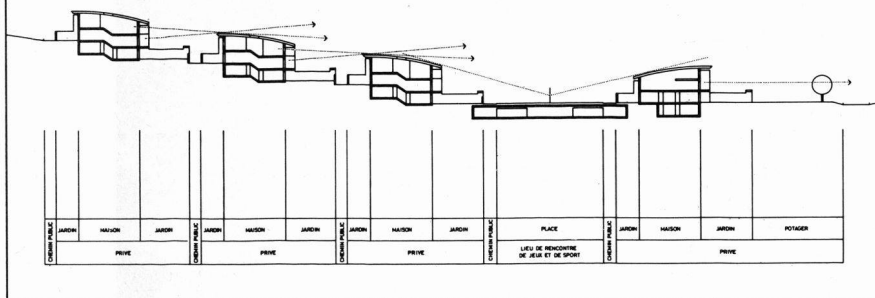
Fonso Boschetti, architecte FAS
1066 Epalinges

Collaborateurs:
M. S. Binggeli
M. G. Bonnard
M. M. Rieder



Coupe A - A

- Utilisation de la pente naturelle du terrain.
- Ensoleillement, vues et dégagements.
- Hiérarchie des espaces.



L'auteur fait preuve d'une grande rigueur dans l'organisation et le développement de son parti. Le lieu est reconnu avec une clarté manifeste.

Par contre, le jury regrette la rigidité qu'engendre cette rigueur: la répétitivité sérielle des trois types de logements apparaît trop systématique, et donc implacable.

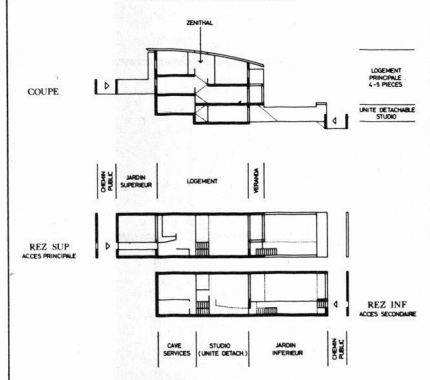
Avec le savoir-faire qu'il témoigne, on aurait pu attendre de l'auteur plus d'imagination et plus de sensibilité pour proposer des réponses innovantes, originales et mieux adaptées aux attentes actuelles dans le domaine de l'habitat groupé.

Le jury relève l'austérité des plans de logements, qui sont par ailleurs bien dimensionnés sur le plan fonctionnel. On aurait pu souhaiter plus de sensibilité dans le traitement des percements et du rapport avec les prolongements extérieurs. Si l'apport de lumière zénithale dans les logements est un facteur très positif, l'étroitesse des plans en tunnel engendre une certaine lassitude.

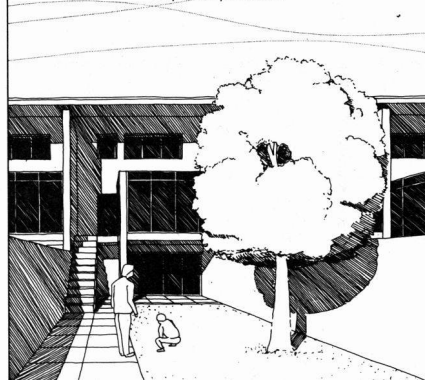
La place proposée est bien située, mais elle n'a pas l'échelle appropriée à sa fonction: dimensionnée comme un terrain de sport, elle reflète les mesures du parking, et non la mesure d'une petite communauté.

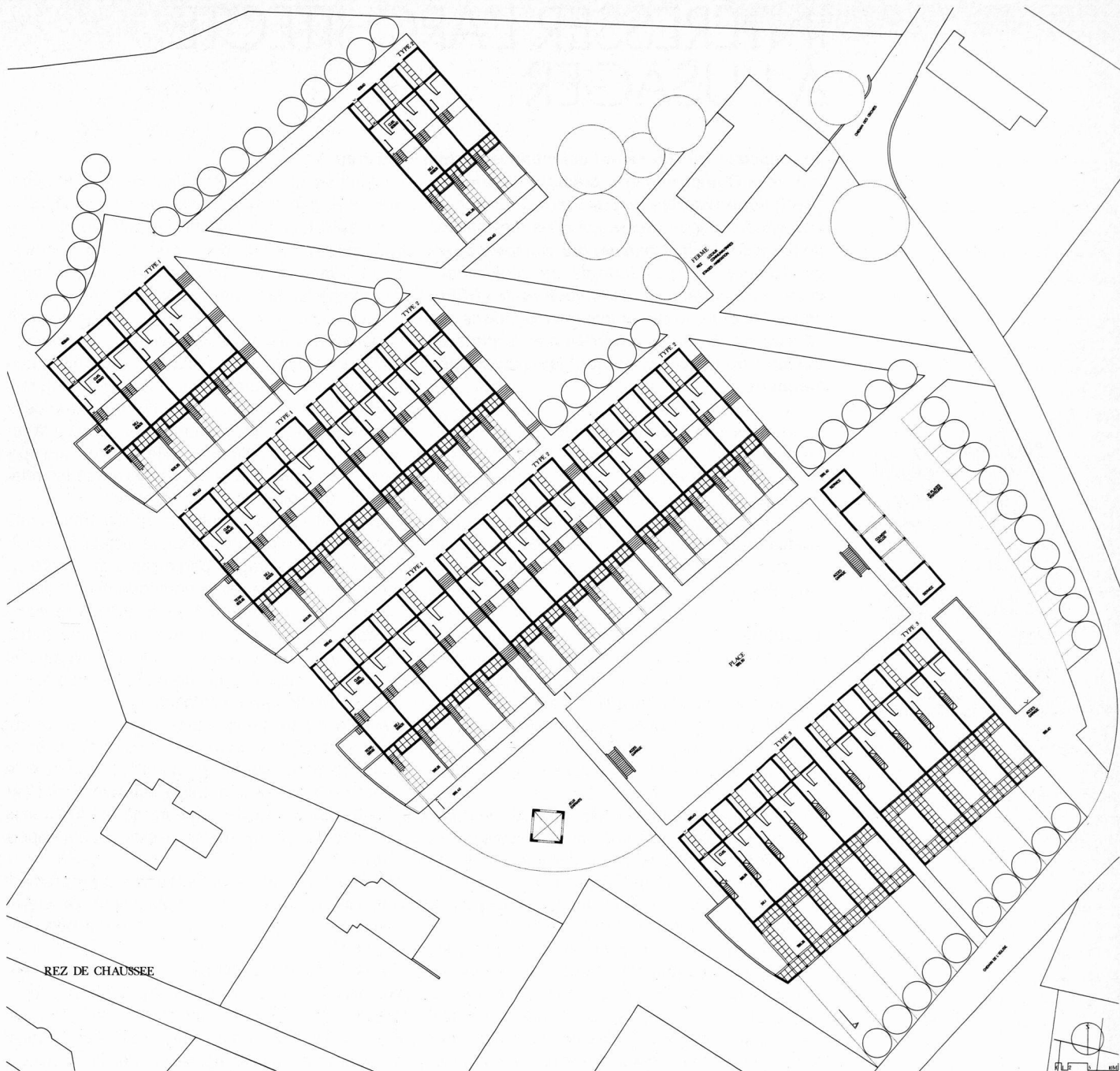
La solution proposée est économiquement intéressante par sa densité, sa compacité, et par sa répétitivité.

Unité d'habitation.

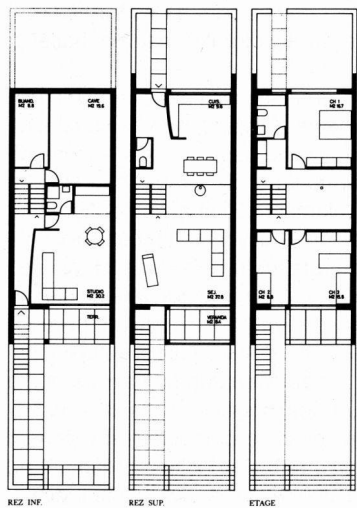


Espace privatif.

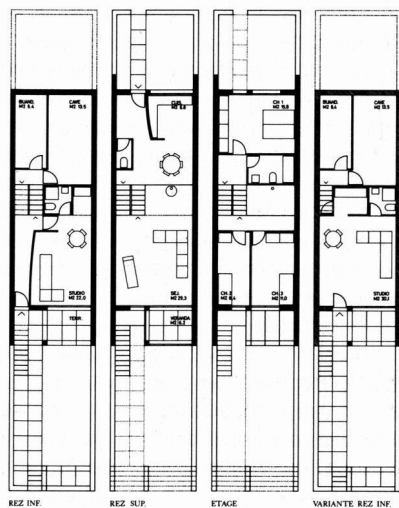




Type 1.



Type 2.



Type 3.

